



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109855

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de réduire le réseau des établissements culturels en Europe et favoriser les partenariats avec les institutions locales. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Les actions du ministère des affaires étrangères ont été significatives dans les deux directions évoquées. 1. Réduction du nombre d'établissements culturels en Europe. De nombreuses fermetures d'établissements ont été décidées en Europe, puisque le nombre de nos implantations y est passé de 52 à 35 entre 1999 et 2006 : 12 centres culturels ont été fermés en Allemagne (il en reste 10), deux en Autriche, un en Belgique, un en Espagne, un en Italie, un au Portugal. En 2006, en Espagne, l'Institut français de Séville a été fermé. En Allemagne, les centres culturels et de coopération linguistiques de Cologne et de Dresde ont été rattachés respectivement aux centres de Düsseldorf et de Leipzig. Ils ne forment plus ainsi qu'une seule entité chacun. Pour 2007, la fermeture de l'Institut français de Bilbao en Espagne est prévue. Toutefois, une fermeture d'établissement ne signifie pas arrêt des activités culturelles : celles-ci se poursuivront, là comme ailleurs, dans des institutions locales. 2. Favoriser le partenariat avec les institutions locales. Partout, cette évolution des établissements culturels s'est accompagnée d'une modernisation de leurs missions. Celle-ci prend diverses formes : professionnalisation des écoles de langue, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), transformation des bibliothèques en centres de ressources, accent mis sur le débat d'idées, sur la culture scientifique, ou sur la valorisation de la dimension européenne de notre action en partenariats avec les universités. La baisse des crédits a pu être compensée pour partie par les efforts demandés aux établissements en termes : d'économies, à travers un renforcement des méthodes de gestion, de recherche d'autofinancement (lequel atteint désormais 42 % en moyenne mondiale et 51 % dans la zone OCDE), en particulier par une politique de marketing des cours plus dynamique, de levées de fonds extérieurs : un partenariat est ainsi systématiquement recherché en direction des autorités locales (mairies, régions) ou des fondations privées. Ainsi en 2005, en Allemagne, l'effet de levier en terme de partenariats a représenté 5,7 fois le montant des crédits publics français accordés dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11704

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1239